

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 29 Janvier à 19h à Juvigny
Convocation du 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 janvier à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BOULENT Danief, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, GAINON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie

Absents excusés : Mmes MM. DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, PETITJEAN Olivier, SORIN Véronique, TURCAN Philippe

Présents par procuration : MM. BEAUCHEF Régis (pouvoir à M. ROULLEAUX), BRETON Dominique (pouvoir à M. Henri LEROUX), CANU Emmanuel (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), DARGENT Michel (pouvoir à M. Éric LEROUX), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. MARIE), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE)

Secrétaire de séance : M. Éric LEROUX

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2024
----------	---

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 12 décembre est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT

- MOBILITE ET MISE EN RÉSEAU DE 4 SITES POUR LES CYCLOS : AUTORISATION DE LANCER UNE CONSULTATION.

Le Président rappelle au conseil communautaire que le montant estimatif global de l'investissement s'élève à : 285 470.00 € HT.

Le Président informe le conseil qu'au vu de ce montant, la mise en concurrence se fera au moyen d'une procédure formalisée.

Ainsi,

Vu la délibération n°2024-09-02 portant sur le projet « MOBILITE ET MISE EN RÉSEAU DE 4 SITES pour les cyclos » ;

Vu la délibération n°2024-09-03 portant sur le projet « MOBILITE ET MISE EN RÉSEAU DE 4 SITES pour les cyclos » ;

Vu la délibération n°2024-09-04 portant sur le projet « MOBILITE ET MISE EN RÉSEAU DE 4 SITES pour les cyclos » ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à lancer une consultation au moyen d'une procédure formalisée ;
- Autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2.2 CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LA GENDARMERIE

M. Le Président explique que la convention de mise à disposition a pour objet la mise à disposition du site LA MAS, situé rue de l'Arboretum à Juvigny-Sous-Andaine (61140) au profit des unités de la région de gendarmerie de Normandie.

Le site mis à disposition est utilisé par la gendarmerie dans le cadre de séances d'entraînement d'intervention professionnelle.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de l'utilisation des locaux par la CC ANDAINE PASSAIS ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la mise à disposition gratuite des locaux dit « La MAS » situés à Juvigny Val d'Andaine au profit des unités de la Région de Gendarmerie de Normandie ;
- autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 PROJETS DE TRAVAUX D'EFFACEMENTS DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Extension éclairage pour le parking du restaurant – Rue de la petite chapelle à Torchamp

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Extension éclairage pour le parking restaurant – Rue de la Petite Chapelle à Torchamp ;

Vu l'accord de la commune de Torchamp ;

M. le vice-président en charge des travaux présente le dossier aux membres de l'Assemblée :

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 12 776,65 € TTC soit :

- 18 037,62 € TTC de Travaux de terrassement, Câblage, Fourniture et pose matériel hors sol (15 031,35 € HT)
- 751,57 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)

- 6 012,54 € d'aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – extension éclairage public pour le parking du restaurant – Rue de la Petite Chapelle à Torchamp ;
 - autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
 - autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.
- Effacement de réseaux – Rue de la Sergenterie de Javains – Avenue de Tessé à Bagnoles de l'Orne Normandie

Monsieur le Vice-Président indique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Rue de la Sergenterie de Javains – Avenue de Tessé à Bagnoles de l'Orne Normandie.

Vu l'Avant-Projet-Sommaire réalisé par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ;

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Effacement de réseaux de télécommunication, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 33 370 € TTC soit 28 031 € HT (TE61) auquel il faut ajouter 1 141,56 € de câblage ORANGE c'est-à-dire :

* Travaux = 26 696 € HT soit 32 035 € TTC

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 1 335 €

* Câblage ORANGE = 1 141,56 €

Eclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 82 681 € TTC soit 63 227 € HT déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

- Travaux = 97 271 € HT soit 116 725 € TTC

- Maîtrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 4 864 €

- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 38 908 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'effacement de réseaux sis Rue de la Sergenterie de Javains – Avenue de Tessé à Bagnoles de l'Orne Normandie tel que présenté ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.2 OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2025 CCAP

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. le vice-président propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation		Montant	Objet
90001 « Locaux CDC Juvigny »	2128	020	11 000 €	Réalisation d'une clôture futur locaux CC
90077 « Stade Foot LaChapelle-Couterne »	21728	322	30 000 €	Remontage Mobile Home par le Groupe LB. Travaux réalisés en décembre 2024.
90097 « Voirie Prog2025 »	2188	845	3 000 €	Achat de panneaux en attente du nouveau marché de signalisation verticale
Opération financière	20415342	61	14 000 €	Montant à charge CCAP = 70% pour Ancien garage et brocante Couterne

A l'unanimité, le Conseil communautaire :
-adopte les ouvertures de crédits ci-dessus.

3.3 TARIF D'URGENCE CRECHE 2025

Comme chaque année, le Conseil Communautaire est invité à fixer le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis de façon occasionnelle, en cas d'urgence (enfants qui n'y sont pas habituellement inscrits) à la crèche intercommunale « La Boite à Malice » située à Bagnoles de l'Orne Normandie.

Au vu du règlement de fonctionnement approuvé par le Conseil Communautaire en date du 20/07/2023, le mode de calcul du tarif d'accueil d'urgence a évolué.

Depuis le 1er janvier 2024, il ne s'agit plus d'un tarif horaire moyen, calculé à partir des participations des familles divisées par le nombre total d'heures facturées N-1 mais d'un tarif horaire minimum calculé à partir d'un tarif plancher, soit pour l'année 2025 : 801€ x 0,0619% (barème de la CAF pour l'année 2025).

Il est rappelé que la crèche intercommunale « La Boite à Malice » n'a pas eu de placement d'urgence depuis plusieurs années.

Le tarif d'accueil d'urgence 2025 préconisé s'élève à 0.50 €/heure soit 0.0619% (barème de la CAF) du tarif plancher. Ce tarif était de 0.47€/heure en 2024.

Il est précisé que l'accueil d'urgence concerne des situations bien particulières.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 0,50€/heure le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis en urgence à la crèche intercommunale – site de Bagnoles de l'Orne Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- applique, comme antérieurement, une majoration horaire pour les familles ne résidant pas sur le territoire communautaire de 0.21 €/h ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.4 CREANCES ETEINTES BUDGET CCAP

M. Le vice-président en charge du budget explique que la Trésorerie de Flers sollicite, par courriel du 18 décembre 2024, l'admission en non-valeur d'une créance éteinte de 564,81 € correspondant à des redevances et droits du service ACM ; et ce du fait d'une mesure de surendettement.

Un mandat de dépense devra être effectué au compte 6542 sur le budget principal de la CC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'admettre la somme de 564,81 € en non-valeur sur le budget principal de la Communauté de Communes Andaine-Passais ;
- autorise le Président à effectuer le mandat correspondant au compte 6542 du budget n°72500 « CC Andaine-Passais ».
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires correspondants à cette affaire.

3.5 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GENERAL AU BUDGET TRANSPORT PUBLIC

M. Le vice-président en charge du budget explique qu'afin de pouvoir procéder, sur l'exercice 2025, au mandatement des premières factures relatives au service du Transport Public relevant d'un budget annexe autonome qui ne possède plus de trésorerie, il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 000 € du budget général (n°72500) au budget annexe (n°72513).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 000 € du budget général de la Communauté de Communes Andaine-Passais (n°72500 – Article 6573641) au budget annexe « Transport Public » (n°72513 – Article 7741) afin de pouvoir mandater les premières factures sur l'exercice 2025
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3.6 AUTORISATION DE REALISER UNE LIGNE DE TRESORERIE POUR LE CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP

M. le Président explique que dans le cadre de la réhabilitation (phase 2) du Centre de Pleine Nature de Torchamp et dans l'attente de recevoir les subventions octroyées, la Communauté de Communes Andaine-Passais souhaite avoir recours à une avance de trésorerie d'un montant de 300.000 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à réaliser une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000€ pour le Centre de Pleine Nature de Torchamp ;
- autorise le Président à négocier les conditions et les modalités ainsi qu'à retenir une offre ;
- autorise le Président à signer le contrat et tous les documents relatifs à ce dossier.

4	COMMANDE PUBLIQUE
----------	--------------------------

4.1 MARCHE N°23-72500-71.09 CONCOURS ARCHITECTURAL DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE DE SANTE AMBULATOIRE (P.S.L.A) ANDAINE-PASSAIS SUR LA COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE : AVENANT N°1

Mr le Président a été autorisé par le conseil communautaire du 28/07/2022 à lancer un concours architectural de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle santé libéral ambulatoire (P.S.L.A) sur la commune de Rives d'Andaine. Le jury réuni le 16/05/2024 avait fait le choix de retenir le projet de l'entreprise ATELIER JSA.

Par délibération du 18/07/2024, le montant estimatif de maîtrise d'œuvre a été fixé après négociation à 176 888,40 € HT soit un taux de 9,20 % du montant du projet estimé à 1 922 700,00 € HT.

Le Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant total HT des travaux à 2 207 625,00 € (2 102 500,00 € HT +marge de 5% d'imprévus : 105 125,00 €). Il convient donc de fixer le forfait définitif de la Maîtrise d'œuvre par voie d'avenant selon les conditions qui suivent :

Montant du marché initial pour la mission de base : 176 888,40 € HT

Montant de l'avenant n°1 : + 26 213,10 € HT

Nouveau montant du marché : 203 101,50 € HT (hors étude photovoltaïque d'un montant de 3 500,00 € HT proposé en option et acceptée).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 MARCHE N°24-72500-45.08 « ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES « ENTRETIEN, REPARATION, REFECTION, SIGNALISATION ET AMENAGEMENT VOIRIES, PROGRAMME 2025-2027 »

M. le vice-président en charge des travaux explique que le marché a été lancé le 15 novembre 2024, la commission des marchés en procédure adaptée réunie le 28/01/2025, après avoir pris connaissance du résultat de l'analyse des offres (réalisée dans le cadre de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à Ingénierie 61), propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 « Curage de fossés - Arasement d'accotements – Assainissement secteur ANDAINE »

Minimum annuel : 10 000,00 € HT- maximum annuel : 120 000,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 COURTEILLE TP, montant : 67 005,50 € HT soit 80 406,60 € TTC
- 2 PIOCHE LEFEBVRE TP, montant : 65 948,10 € HT soit 79 137,72 € TTC
- 3 T.T.A, montant : 94 154,00 € HT soit 112 984,80 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise PIOCHE LEFEBVRE TP pour un montant total de 65 948,10 € HT (79 137,72 € TTC).

Lot 2 « Curage de fossés - Arasement d'accotements – Assainissement secteur PASSAIS »

Minimum annuel : 20 000,00 € HT- maximum annuel : 120 000,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 COURTEILLE TP, montant : 60 516,50 € HT soit 72 619,80 € TTC
- 2 PIOCHE LEFEBVRE TP, montant : 65 948,10 € HT soit 79 137,72 € TTC

- 3 T.T.A, montant : 94 154,00 € HT soit 112 984,80 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise COURTEILLE T.P pour un montant total de 60 516,50 € HT (72 619,80 € TTC).

Lot 3 « Réparations et enduits secteur ANDAINE »

Minimum annuel : 60 000,00 € HT- maximum annuel : 300 000,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 COURTEILLE TP, montant : 396 280,00 € HT soit 475 536,00 € TTC
- 2 TOFFOLUTTI S.A, montant : 485 340,00 € HT soit 582 408,00 € TTC
- 3 EIFFAGE ROUTE, montant : 450 905,50 € HT soit 541 086,60 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise COURTEILLE T.P pour un montant total de 396 280,00 € HT (475 536,00 € TTC).

Lot 4 « Réparations et enduits secteur PASSAIS »

Minimum annuel : 100 000,00 € HT- maximum annuel : 450 000,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 COURTEILLE TP, montant : 396 280,00 € HT soit 475 536,00 € TTC
- 2 TOFFOLUTTI S.A, montant : 485 340,00 € HT soit 582 408,00 € TTC
- 3 EIFFAGE ROUTE, montant : 452 396,50 € HT soit 542 875,80 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise COURTEILLE T.P pour un montant total de 396 280,00 € HT (475 536,00 € TTC).

Lot 5 « Enrobés à chaud »

Minimum annuel : 50 000,00 € HT- maximum annuel : 150 000,00 € HT. 5 offres reçues.

- 1 TOFFOLUTTI S.A, montant : 193 354,62 € HT soit 232 025,54 € TTC
- 2 COLAS France, montant : 215 834,20 € HT soit 259 001,04 € TTC
- 3 ELIE T.P, montant : 240 512,50 € HT soit 288 615,00 € TTC
- 4 EUROVIA BASSE NORMANDIE, montant : 175 319,00 € HT soit 210 382,80 € TTC
- 5 EIFFAGE ROUTE, montant : 236 919,00 € HT soit 284 302,80 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise EUROVIA BASSE NORMANDIE pour un montant total de 175 319,00 € HT (210 382,80 € TTC).

Lot 6 « Signalisation horizontale »

Minimum annuel : 10 000,00 € HT- maximum annuel : 50 000,00 € HT. 3 offres reçues.

Il est proposé que le lot n°6 soit déclaré « sans suite » en application de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, pour motif d'intérêt général ; en effet un certain nombre des désignations du lot n°8 ne sont plus en adéquation avec les demandes de prestations souhaitées par la C.C Andaine Passais.

Lot 7 « Signalisation verticale »

Minimum annuel : 5 000,00 € HT- maximum annuel : 50 000,00 € HT. 4 offres reçues.

- 1 TRACAGE SERVICE, montant : 105 836,50 € HT soit 127 003,80 € TTC
- 2 KELIAS SAS, montant : 52 685,80 € HT soit 63 222,96 € TTC
- 3 SELF SIGNAL, montant : 55 916,62 € HT soit 67 099,94 € TTC
- 4 SIGNAUX GIROD, montant : 65 426,84 € HT soit 78 512,21 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise KELIAS SAS pour un montant total de 52 685,80 € HT (63 222,96 € TTC).

Lot 8 « Fauchage – Débroussaillage secteur ANDAINE

Minimum annuel : 20 000,00 € HT- maximum annuel : 50 000,00 € HT. 1 offre reçue.
Il est proposé que le lot n°8 soit déclaré « sans suite » en application de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, pour motif d'intérêt général ; en effet 3 passages de fauchage et débroussaillage par an n'est pas nécessaire car, par expérience, 2 passages suffisent.

Lot 9 « Fauchage – Débroussaillage secteur PASSAIS »

Minimum annuel : 40 000,00 € HT- maximum annuel : 80 000,00 € HT. 2 offres reçues.

- 1 HERBAUDEAU BESNEUX, montant : 65 527,00 € HT soit 78 632,40 € TTC
- 2 VR DUCHESNE SERVICES, montant : 75 320,00 € HT soit 90 384,00 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise HERBAUDEAU BESNEUX pour un montant total de 65 527,00 € HT (78 632,40 € TTC).

Lot 10 « Travaux inopinés »

Minimum annuel : 10 000,00 € HT- maximum annuel : 90 000,00 € HT. 3 offres reçues.

- 1 COLAS FRANCE, montant : 171 735,00 € HT soit 206 082,00 € TTC
- 2 ELIE T.P, montant : 193 800,00 € HT soit 232 560,00 € TTC
- 3 F.M.T.P, montant : 220 947,00 € HT soit 265 136,40 € TTC

Entreprise à retenir : Entreprise COLAS FRANCE pour un montant total de 171 735,00 € HT (206 082,00 € TTC).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à retenir les offres ci-avant détaillées,
- déclare les procédures sans suite des lots n°6 et 8, décide de relancer un marché en procédure adaptée accord cadre à bons de commandes avec les mêmes mini et maxi annuels HT de la consultation initiale.
- Autorise le Président à signer l'ensemble des marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications), dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 RENDU COMPTE ATTRIBUTION DU MARCHE « AMENAGEMENT SECURITAIRE A RIVES D'ANDAINE – LA CHAPELLE D'ANDAINE (RD976) »

Mr le Président a été autorisé par le conseil communautaire du 25/01/2024 à lancer une consultation pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la RD976 sur la commune déléguée de la Chapelle d'Andaine-Commune de Rives d'Andaine.

Le marché a été estimé à 53 831,92 € HT.

Le choix a été fait de retenir l'offre de l'ELIE TP au prix de 65 503,88 € HT soit 78 604,66 € TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prend acte du rendu compte du Président

5	RESSOURCES HUMAINES
----------	----------------------------

Point reporté

6	TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT
----------	------------------------------------

6.1 CONVENTION AVEC CYCLEVIA - REPRISE DES HUILES MINERALES

Vu le Code General-des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite Loi AGEC) a introduit un nouveau régime de Responsabilité Elargie des Producteurs(REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à partir du 1^{er} janvier 2022,

Vu la création de l'éco- organisme CYCLEVIA au 1^{er} octobre 2021 et agréé le 24 février 2022 pour une durée de 6 ans dont la mission est d'organiser la collecte et le traitement des huiles minérales usagées collectées en déchetterie,

Considérant que la collecte et le traitement sont intégralement pris en charge par l'éco-organisme,
Considérant le projet de convention

Considérant que les collectivités partenaires bénéficieront :

- De la prise en charge directe des coûts des opérations de collecte, transport et traitement des huiles usagées en PAV des prestataires par l'éco-organisme,
- D'un soutien financier concernant les points d'apport volontaire et de leur exploitation,
- D'un soutien à la communication et à l'information des usagers.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire:

-autorise l'adhésion à l'éco-organisme CYCLEVIA,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-type pour la collecte et le traitement des huiles minérales,

-autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette convention (avenant, ...)

avec l'Eco-organisme CYCLEVIA,

- autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6.2 INSTAURATION D'UN TARIF POUR LES COMPOSTEURS 1100 L

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets propose au Conseil communautaire d'instaurer un tarif de 30€ pour la vente de composteur 1100 Litres

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 30€ le tarif de vente du composteur 1100 litres ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6.3 DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR L'ANIMATION GEMAPI 2025

M. le vice-président en charge de la GEMAPI explique que suite au diagnostic réalisé sur les bassins versants de l'Egrenne, de la Varenne, de l'Ortel, du Ménil Roullé et des Vallées, un programme de travaux a été validé par le comité de pilotage. Ce programme devrait débiter au printemps 2025 par les secteurs amont du territoire de l'entente.

Depuis décembre 2021, le service milieux aquatiques-GEMAPI est composé de deux animateurs.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne participe au financement de l'animation 2025.

L'animation comprend les frais de personnels et les frais de fonctionnement et d'investissement. Le montant total est estimé à 125 340 €.

Les participations des collectivités partie prenante de l'Entente seront ainsi notifiées ultérieurement.

Le montant des subventions estimé est de :

- 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, soit 75 204 €,
- Autres financeurs

Montant estimatif des dépenses : 125 340 €,

Soit salaires animateurs : 88 000 €, salaire secrétariat : 25 200 €, frais de fonctionnement : 12 140 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à solliciter lesdites subventions,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

7	CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE
----------	------------------------------------

7.1 PROGRAMME D'ANIMATION 2025 DU RESEAU IINTERCOMMUNAL DES MEDIATQHEQUES

Mme la vice-présidente en charge de la culture et des médiathèques rappelle que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais s'attache constamment à rechercher de nouveaux publics et à proposer des rdvs riches culturellement via notamment la mise en place d'animations. En 2024, ce sont plus de 2 300 personnes qui ont participé à plus de 110 rdv (ateliers, des rencontres, des spectacles...)

Le thème retenu pour 2025 est le suivant : « **Art** » suite à des rencontres d'artistes vivant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Il sera ainsi proposé au public de nombreuses animations : une résidence d'artistes avec Val d'Off pour les écoles, une soirée jeux de société hors les murs à St Roch, des expositions (peintures, perculinaires, art naïf, photographies), un concert de perculinaires, un ciné-concert avec Fantomus à Passais, des ateliers créatifs (fab lab (création de mugs et badges), cyanotype, aquarelle, floral, perculinaires) et d'autres rdv habituels (tricot, scrabble, rdv de gens, BB lecteurs...).

Tout au long de l'année, donc, un programme varié et riche en découverte pour tous les publics ! Programme annexé mais susceptible d'évoluer tout en respectant la contrainte budgétaire.

Ce programme (joint) permettra une reconnaissance des médiathèques comme 3^e lieu : lieu de culture, découverte, rencontres, échanges... Le Réseau poursuit ainsi son objectif d'ouverture culturelle, de facilitateur d'échanges et souhaite être reconnu comme un lieu incontournable au niveau culturel sur le territoire. Il est constaté une attente du public pour cette proposition culturelle.

De plus, le Réseau intercommunal des Médiathèques a déposé un projet de terrain auprès de la Médiathèque Départementale pour pouvoir proposer aux habitants des animations de qualité sur la thématique énoncée précédemment. La procédure ayant changée en 2024, il est demandé aux candidats au projet de terrain de déposer une demande de subvention auprès du département de l'Orne. Cette demande de subvention permettra au Réseau

intercommunal des Médiathèques de prétendre à une subvention plafonnée à 5 000 € avec une prise en charge de la Communauté de Communes à hauteur de 50% des dépenses.

Compte tenu du contexte budgétaire, il est envisagé de demander une participation financière aux participants sur certains rdv à savoir : atelier création de mugs (3 € / unité) et badges (0.5 € / unité), atelier floral et spectacle Fantomus (5 €). Afin de faciliter l'encaissement de ces recettes, des forfaits pour la création de mugs et badges seront proposés reprenant la tarification ci-dessus.

Enfin, le budget total des animations 2025 s'élèvera donc à 10 026 €. Sur ce montant, le plafond de 5 000 € pourra être subventionné par le Département.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-valide le programme des animations 2025 ;

- accepte la prise en charge des frais liés à ce programme d'animations (repas, hébergement, intervention, frais kilométriques...);

- autorise le président à signer les documents inhérents aux animations 2025 et déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Orne.

- accepte la demande de participation financière pour certains ateliers ou rdv suivant la tarification proposée.

8 | RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT

➤ ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération n°2024-11-01 portant sur les demandes de subventions et le plan de financement du projet « RÉHABILITATION DE LA GRANGE – BONVOULOIR »

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le plan de financement,

Par décision, le plan de financement actualisé devient le suivant :

Montant total des dépenses : 987 795.88 € HT (M d'œuvre : 115 000.00 € HT, Travaux : 817 105.03 € HT, Etudes : 55 690.85 € HT)

DRAC : 230 000.00 € (23.28 %),

DRAC sur M. d'œuvre : 35 600.00 € (3.60 %), aide obtenue,

DETR (Dérogatoire) : 148 169.38 € (15 %),

FONDS VERT : 151 467.32 € (15.33 %),

CONSEIL REGIONAL : 210 000.00 € (21.26 %),

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 15 000.00 € (1.52 %),

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 197 559.18 € (20.00 %)

➤ VENTE DE BENNES A DECHETS HORS D'USAGE

Par décision, le Président a procédé à la vente de bennes à déchets hors d'usage pour un montant de 220€.

➤ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément à la délibération n°2023-09-07,

Par décision, Monsieur le Président a retenu les projets d'Eclairage Public suivants :

Nature des travaux Eclairage Public	Dépenses				Recette		Reste à charge CC
	Travaux		MO	Total	Aide TE61		
	HT	TTC			%	Montant	
Pose de 6 prises guirlandes Rue du docteur Poulain à Bagnoles de l'Orne Normandie	1 379,40	1 655,28	68,97	1 724,25			1 724,25
Renouvellement éclairage public 150W Rue de la Sergenterie de Javains à Bagnoles de l'Orne Normandie	1 548,38	1 858,06	92,90	1 950,96	80% des trx HT	1 238,70	712,26
Renouvellement éclairage public VM Rue de la Sergenterie de Javains à Bagnoles de l'Orne Normandie	989,24	1 187,09	59,35	1 246,44	80% des trx HT	791,39	455,05

➤ VENTE DE BOIS

Par décision, le Président a procédé à la vente de bois pour un montant de 400€

➤ VENTE D'UN PORTAIL

Par décision, le Président a procédé à la vente d'un portail pour un montant de 2 000€

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-prend acte du rendu compte des décisions du Président

9 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le 13 février à 18h30 à la Mairie de Perrou

Conseil Communautaire : le 27 février à 19h à Juvigny

CLECT : le 18 février à 14h à Juvigny

Commission des finances : le 25 février à 14h à Huvigny

Rappel de l'enquête mobilité en cours

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Éric LEROUX

12



Le Président

Sylvain JARRY